



SOMMAIRE

| | Page |
|---|------|
| Point 28 de l'ordre du jour : | |
| Politique d' <i>apartheid</i> du Gouvernement sud-africain (<i>suite</i>) : | |
| a) Rapport du Comité spécial contre l' <i>apartheid</i> ; | |
| b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l' <i>apartheid</i> dans les sports; | |
| c) Rapports du Secrétaire général | 1127 |

Président : M. Rüdiger von WECHMAR
(République fédérale d'Allemagne).

En l'absence du Président, M. Dashtseren (Mongolie), vice-président, prend la présidence.

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain (*suite*) :

- a) **Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*;**
- b) **Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports;**
- c) **Rapports du Secrétaire général**

1. M. KAMANDA wa KAMANDA (Zaire) : Je voudrais tout d'abord dire toute l'appréciation de la délégation zairoise au Président du Comité spécial contre l'*apartheid*, Son Excellence M. l'ambassadeur Clark, et à tous les membres du Comité pour les excellents rapports qu'ils ont présentés au titre de l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à l'*apartheid* par les gouvernements et les organisations internationales gouvernementales, des faits survenus récemment dans les relations entre Israël et l'Afrique du Sud et de la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud [A/35/22 et Add.1 à 3] et pour le rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports [A/35/36].

2. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer l'appréciation de la délégation zairoise au Secrétaire général pour les rapports remarquables qu'il a présentés : l'un sur l'enquête sur les informations concernant une explosion nucléaire sud-africaine [A/35/358] et l'autre sur le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud [A/35/509].

3. La délégation zairoise souscrit entièrement aux conclusions et recommandations du Comité spécial

[A/35/22/Add.1, par. 249 à 259] et à l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports.

4. Chaque année depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, en 1945, la question de la politique d'*apartheid* revient à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Certes, nombre d'Etats ont appliqué les résolutions des Nations Unies relatives à l'*apartheid*, en particulier celles qui concernent les investissements, les relations diplomatiques et militaires, le commerce, le pétrole, les sports, et j'en passe. Certes, certaines organisations internationales gouvernementales, se conformant aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, fournissent une assistance utile aux victimes de l'*apartheid*, diffusent des informations sur les méfaits de l'*apartheid*, ont mis fin à leurs relations avec le régime de Pretoria, excluent le régime de l'Afrique du Sud ou empêchent cette dernière de participer à leurs travaux. Certes, aussi, dans de nombreuses parties du monde, des associations confessionnelles, syndicales et universitaires ont contribué de façon efficace à la diffusion d'informations sur l'*apartheid* et se sont associées aux actions multiformes de lutte menées par le mouvement international contre l'*apartheid*.

5. Mais, en dépit de tout cela, certains Membres de l'Organisation des Nations Unies, et sans doute les plus importants et les plus puissants, n'ont pas donné suite aux résolutions de l'ONU, ont maintenu et même renforcé leurs relations de diverse nature avec le régime de Pretoria, lui offrant ainsi l'occasion d'échapper à l'isolement international et de perpétuer sa politique d'*apartheid*. Il y a donc des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont continué à collaborer sur le plan économique, commercial, militaire, nucléaire et politique avec le régime de Pretoria, renforçant par là même son aptitude ou sa capacité à résister au courant de changement.

6. A cause de ces appuis, toutes les résolutions et décisions adoptées par l'Organisation des Nations Unies, au niveau du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, depuis 34 ans — bientôt, que dis-je, 35 ans —, sont restées lettre morte et ont été ignorées avec mépris par le régime minoritaire blanc raciste de Pretoria.

7. L'on peut considérer aujourd'hui que toutes les résolutions et toutes les décisions, voire toutes les mesures envisageables ont été prises par cette organisation pour combattre et éliminer la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud. Toutes, sauf celles des mesures qui sont prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Faut-il donc attendre 30 années supplémentaires de mépris des résolutions des Nations Unies par l'Afrique du Sud pour se rendre à l'évidence que l'heure est venue

d'adopter les mesures ultimes prévues par la Charte pour faire face au défi insolent et criminel du régime de Pretoria, alors que nous sommes aujourd'hui unanimes à considérer l'*apartheid* comme un crime contre l'humanité ?

8. Les hésitations, les tergiversations sinon les réticences et les obstructions que nous rencontrons de la part de certains pays développés chaque fois que se pose le problème du recours aux mesures prévues au Chapitre VII de la Charte ont amené certains esprits bien pensants à estimer, comme nous le rappelions au cours de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale¹, que l'*apartheid* est une politique au service d'une politique dont on ne veut pas dire le nom, qu'entre Pretoria et ses principaux et puissants partenaires dans le monde il y aurait identité de vues et convergence d'intérêts sur le dessein poursuivi, au-delà de certaines divergences possibles quant aux moyens utilisés par Pretoria, et que c'est cette réalité fondamentale qui permet au régime de Pretoria de narguer impunément l'Organisation des Nations Unies.

9. Le 7 novembre 1979, au cours de la trente-quatrième session, nous avons eu l'occasion de souligner ce qui nous semblait être l'essence même du problème sud-africain et de la politique d'*apartheid*, à savoir la volonté de suprématie d'une race sur d'autres, le primat dangereux du subjectivisme fanatique; la volonté de monopolisation insensée de la raison sinon de la vérité par une race à l'instar des nazis qui naguère voulurent imposer au monde la suprématie aryenne, sur la base de schémas des plus contestables. Nous ne reviendrons pas au cours de cette session sur la nature profonde de *apartheid*.

10. Nous avons été frappés par la recommandation du Comité spécial qui vise à charger un groupe d'experts d'effectuer des études et d'établir des rapports sur tous les aspects de l'*apartheid* et sur les incidences des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies [*ibid.*, par. 259]. C'est dans ce contexte que nous allons aujourd'hui orienter notre réflexion sur les raisons majeures qui poussent la majorité des Etats du monde à exiger l'isolement total de la citadelle de l'*apartheid* et du racisme et notre réflexion s'articulera autour de certains aspects, notamment économiques, de la situation intérieure de l'Afrique du Sud.

11. Comme chacun sait, l'Afrique du Sud est un pays qui abrite près de 20 millions d'êtres humains, représente un marché intérieur de près de 20 millions d'habitants, tant pour la production de biens et de services que pour les échanges et la redistribution du revenu intérieur, mais qui se comporte au niveau de la redistribution des richesses et du revenu national comme un Etat de 3 millions d'habitants, 3 millions d'habitants qui absorbent près de 80 % du revenu annuel alors que 17 millions sont obligés de se partager 20 % du revenu national.

12. Comment se fait-il que ce pays de 20 millions d'habitants, qui dispose d'une importante main-

d'œuvre locale, ait besoin de la main-d'œuvre étrangère, ce qui l'a conduit à élaborer une politique unique d'immigration blanche ?

13. La redistribution inégale du revenu et des richesses ou, mieux encore, l'accaparement du revenu national par une petite minorité de 3 millions de Blancs, a pour conséquence évidente d'augmenter sensiblement et démesurément le pouvoir d'achat ou le pouvoir libérateur autant que le niveau de vie de cette minorité. Cet accroissement du pouvoir libérateur et du niveau de vie de la minorité blanche, et surtout des couches inférieures de la minorité blanche, secrète un changement de mode de vie et de mentalité qui se traduit par l'abandon progressif de certaines tâches que l'on juge ne plus correspondre à la qualité de la vie à laquelle cette minorité est parvenue et à la dignité nouvelle qui entoure cette qualité de la vie que l'on voudrait protéger. L'on se serait attendu volontiers, dès lors, à ce que le régime minoritaire blanc de Pretoria confiât ces tâches abandonnées de plus en plus par la minorité blanche, parce que jugées incompatibles avec son statut nouveau, à des Noirs ou des hommes de couleur disponibles sur le marché intérieur du travail. Mais comme l'intégration progressive de ces Noirs et hommes de couleur dans les circuits de production ou dans les circuits économiques de l'Afrique du Sud risque à la longue de bouleverser de l'intérieur le schéma profond de l'*apartheid*, le régime minoritaire blanc de Pretoria préfère faire venir de l'étranger la main-d'œuvre qualifiée nécessaire blanche quitte à consentir des rémunérations supérieures à celles qui auraient été consenties au profit de la main-d'œuvre d'origine locale. Et, pendant ce temps, comme pour écarter à jamais l'intégration des Noirs dans les circuits de production de l'économie sud-africaine et de redistribution des revenus, on poursuit la politique de bantoustanisation, qui tend à les écarter des zones riches et à les parquer dans les zones arides et improductives que l'on voudrait affubler de la qualité d'Etat.

14. On comprend dès lors combien il est criminel de soutenir l'Afrique du Sud dans cette politique, car ce soutien contribue à retarder toujours davantage l'abolition de l'*apartheid*, l'intégration des races et la formation d'une société multiraciale dirigée par la majorité, protégeant les droits des minorités et régie par des principes démocratiques internationalement reconnus.

15. Dans le même ordre d'idées, les investissements étrangers énormes dont bénéficie le régime de Pretoria sont un soutien direct à la perpétuation de la politique criminelle d'*apartheid*. Nous savons tous que l'une des raisons constamment invoquées par les milieux financiers internationaux pour ne pas investir dans nombre d'Etats indépendants du tiers monde est, semble-t-il, l'instabilité politique et la précarité des institutions et mécanismes étatiques mis en place dans nos pays. Or chacun sait que, s'il existe au monde un régime foncièrement instable dont les institutions étatiques sont des plus précaires, c'est bien l'Afrique du Sud. Comment donc expliquer cette contradiction, sinon par une communauté de dessein entre les dirigeants minoritaires racistes blancs de l'Afrique du Sud et ceux des pays développés et industrialisés et des milieux financiers qui continuent de collaborer avec ce régime ? Comment ne

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Séances plénières*, 56^e séance, par. 160

pas réaliser que, dès l'instant où l'*apartheid* a été jugé crime contre l'humanité, tous les actes que pose le régime de Pretoria pour perpétuer ce crime sont criminels et ne devraient pas bénéficier de l'appui de la communauté internationale ? Comment ne pas comprendre que les soutiens à un régime, voire à un Etat dont l'existence même est contraire aux principes sur lesquels repose l'Organisation des Nations Unies, constituent non seulement des violations de la Charte, mais aussi des actes de participation criminelle, au regard du droit international, des actes contre la paix et la sécurité de l'humanité, dès l'instant, je l'ai dit, où nous avons tous proclamé que l'*apartheid* est un crime contre l'humanité ?

16. Il est donc évident et abondamment clair que ces soutiens multiformes visent à contrer la stratégie d'isolement de l'Afrique du Sud menée par l'Organisation des Nations Unies. Car, d'un côté, on prend des résolutions pour isoler ce régime et on y adhère, et, de l'autre, des pays puissants empêchent cet isolement de se matérialiser. Qui d'entre nous pense qu'avec de telles pratiques l'Organisation des Nations Unies sera à même d'accomplir sa mission première de paix ? Qui, en effet, soutient l'Organisation des Nations Unies, ses but et objectifs, et qui finalement ne la soutient pas ?

17. La délégation zairoise souhaite que nous orientions de plus en plus nos réflexions dans ce sens pour améliorer toujours plus les armes dont disposent la communauté internationale et les consciences droites du monde dans leur lutte historique pour le démantèlement et la juste destruction de la citadelle du racisme et de l'*apartheid*.

18. Beaucoup de pays en développement, dont la République du Zaïre, sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe] et soutiennent fermement la dénucléarisation de leur zone d'existence, qu'il s'agisse de l'Amérique latine, de l'Afrique, de l'océan Indien ou de l'Asie du Sud-Est. D'autres se sont même librement interdit de fabriquer et d'acquérir des armes nucléaires, même s'ils en avaient la possibilité. Mais, lorsque l'on aide un pays, en l'occurrence l'Afrique du Sud, dont la politique est jugée par la communauté internationale comme constituant un crime contre l'humanité, à acquérir cette capacité nucléaire, au nom de quel principe, au nom de quelle justification pourrait-on désormais interdire à d'autres pays d'acquérir ou de chercher à acquérir la capacité nucléaire ou les armes nucléaires ?

19. Des propositions ont été formulées au cours de cette session à l'effet d'amener les puissances nucléaires et tous les pays nucléaires à donner des garanties négatives aux pays qui ne possèdent pas de telles armes, par des déclarations selon lesquelles ils s'engageraient à ne jamais les utiliser contre eux. L'Afrique du Sud, chacun le sait, possède aujourd'hui l'arme nucléaire. Quelle peut bien être la valeur d'une déclaration de l'Afrique du Sud sur les garanties négatives dans la mesure où l'on connaît les rapports qui lient ce pays à ceux de son environnement — j'ai parlé de l'Afrique ?

20. Ces contradictions flagrantes entre les actes posés par certains membres de la communauté internationale

et leurs déclarations publiques risquent de montrer de plus en plus à nos peuples la vanité de certains instruments internationaux que l'on nous propose au sein de l'Organisation, au nom de la paix, de la sécurité et du progrès des Etats, entamant par là même le crédit de cette importante organisation et injectant toujours plus de méfiance dans les relations internationales.

21. Lorsque nous demandons l'isolement total de l'Afrique du Sud, la cessation des investissements importants que certains d'entre nous engloutissent dans ce pays, ce n'est pas tant parce que nous sommes opposés à ce qu'ils réalisent des bénéfices légitimes découlant d'une coopération internationale fondée sur la réciprocité des avantages, mais c'est sans doute aussi par amitié, sinon par solidarité, car nous savons que l'Afrique du Sud, par son entêtement aveugle, menace elle-même et menacera toujours plus ces investissements étrangers, car quoi qu'il en soit, si cette question n'est pas réglée par la persuasion, par les négociations pacifiques entre le régime actuel de Pretoria et les représentants légitimes authentiques du peuple sud-africain, elle sera de toute manière réglée par d'autres voies tout aussi légitimes, face à l'impossibilité d'avoir recours à des moyens pacifiques devant laquelle l'Afrique du Sud continuera à mettre la communauté internationale.

22. Dans cette regrettable perspective, l'incendie des raffineries, les explosions d'usines et des centres nerveux de l'économie et de la sécurité de l'Afrique du Sud, la révolte des enfants et des étudiants de Soweto, les grèves de travailleurs et les manifestations de rue prennent valeur de répétition générale. Il faudra bien, en effet, que le mouvement de résistance à l'oppression et de libération nationale affûte ses armes et adopte une stratégie à la mesure de la qualité et de l'organisation de la répression et de la domination blanche minoritaire et raciste en Afrique du Sud.

23. Nous attendons donc des principaux partenaires économiques, commerciaux et militaires de l'Afrique du Sud qu'ils se conforment aux résolutions de l'ONU et qu'ils adhèrent à la stratégie de l'isolement de l'Afrique du Sud, au nom de leur foi dans les principes d'égalité et de liberté, au nom de leur respect des droits de l'homme.

24. En attendant, la délégation zairoise estime que le Conseil de sécurité devrait imposer immédiatement, en vertu du Chapitre VII de la Charte, des sanctions obligatoires globales à l'encontre de l'Afrique du Sud, afin d'isoler complètement le régime d'*apartheid* de la communauté internationale, car il faut bien que l'on se rende à l'évidence : l'*apartheid* ne sera pas réformé, mais l'*apartheid* sera aboli.

25. M. PASTINEN (Finlande) [interprétation de l'anglais] : La position du Gouvernement et du peuple finlandais à l'égard de l'*apartheid* est claire et sans ambiguïté : nous rejetons toutes formes de discrimination et de ségrégation fondées sur la race, la religion et la couleur ; elles sont totalement incompatibles avec notre conception de l'égalité et de la dignité de chaque être humain. La politique raciale inhumaine du Gouvernement sud-africain s'oppose aux principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

26. Les idéaux que renferment la Charte et la Déclaration universelle des droits de l'homme n'ont nulle part été entièrement appliqués. Mais il est tout à fait justifié que nous débattions, comme nous le faisons chaque année, de la politique de l'Afrique du Sud, parce que l'*apartheid* représente la violation la plus systématique et la plus répandue des droits de l'homme et constitue, en conséquence, le défi le plus direct aux bases mêmes de cette organisation.

27. S'il est une question qui fait l'unanimité au sein de la communauté internationale, c'est bien celle de l'*apartheid*. L'Afrique du Sud est universellement condamnée pour sa politique raciale. Son isolement s'est encore aggravé depuis que, après des années de violence et d'effusion de sang, le Zimbabwe voisin a réussi à créer un gouvernement de la majorité par des voies pacifiques. Il s'agit là d'un événement historique dans un pays où l'oppression raciale régnait depuis des générations. Cela devrait servir de leçon à ceux qui s'accrochent encore aux notions de l'inégalité raciale.

28. L'isolement international accru de l'Afrique du Sud l'a contrainte à proposer quelques réformes à sa législation sur l'*apartheid*, notamment dans le domaine des relations professionnelles et des droits syndicaux. Mais ces mesures ne sont que des palliatifs. L'*apartheid* est un système qu'on ne peut pas réformer, parce qu'il nie les droits de l'homme les plus fondamentaux. Il constitue donc en tant que tel un affront pour l'humanité tout entière. C'est pour cette raison qu'aucune réforme n'est possible; seul un changement total doit être envisagé.

29. La violence est la conséquence inévitable du racisme. Cela s'avère particulièrement juste lorsque le racisme est élevé au rang de philosophie d'Etat officielle. De récents événements intervenus en Afrique du Sud confirment cette tendance cruelle et pourtant logique.

30. Nous n'avons pas oublié le sort qui a été réservé à Steve Biko et Solomon Mahlangu, ni l'emprisonnement continu de Nelson Mandela, tous dirigeants éminents de leur peuple. En Afrique du Sud, de nouveau, des personnes ont été condamnées à mort ou à de longs mois d'emprisonnement en vertu du *Terrorism Act*. Les juristes, les journalistes et les ecclésiastiques sont toujours victimes de harcèlement. Un autre cas de résistance à l'humiliation permanente infligée par l'*apartheid* a été la révolte nationale des étudiants noirs contre la prétendue éducation bantoue. Le Comité spécial contre l'*apartheid*, sous la conduite efficace de M. Clark, du Nigéria, a une nouvelle fois décrit les conditions dégradantes infligées à la majorité noire par la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud. L'intransigeance qu'affiche le Gouvernement sud-africain par la persistance de sa politique aggrave de jour en jour les souffrances humaines et l'éventualité de nouvelles effusions de sang. Dans un contexte plus large, l'*apartheid* figure au centre de tous les problèmes de l'Afrique australe.

31. La communauté internationale a condamné à juste titre l'édification par l'Afrique du Sud de bantoustans non viables. L'opinion mondiale a été unanime à refuser de reconnaître ceux que l'Afrique du Sud a déclarés

indépendants. Il n'y a aucune raison de s'attendre que les plans d'octroi de l'indépendance à un autre bantoustan — le Ciskei — soient accueillis de façon différente.

32. L'oppression interne est allée de pair avec les actes d'agression externes commis contre les Etats voisins, en particulier l'Angola et la Zambie, deux des pays de première ligne qui cherchent patiemment à trouver une solution pacifique au conflit en Afrique australe. Le Conseil de sécurité a condamné de tels actes d'agression. L'Angola et la Zambie, tout comme les autres pays qui souffrent de leur proximité avec l'Afrique du Sud, doivent recevoir un appui et une assistance continus de la part de la communauté internationale.

33. N'est-il pas évident qu'un Etat fondé sur la répression d'un grand nombre de personnes dans l'intérêt d'une minorité ne peut que vivre dans la crainte constante et l'agonie nées de la connaissance de sa propre faiblesse ? Cette dernière ne peut se dissimuler derrière un développement massif de la capacité militaire, même si cette force est accrue par un potentiel d'armes nucléaires ou par la menace d'en acquérir. Cette menace ajoute pourtant une dimension nouvelle à la situation en Afrique australe, dont la communauté internationale doit tenir compte. Nous estimons que les pays qui ont coopéré avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire et continué de le faire ont une responsabilité toute particulière.

34. La communauté mondiale n'est pas restée inactive face à la politique sud-africaine : l'embargo obligatoire sur les armes à destination de ce pays, décidé par le Conseil de sécurité par sa résolution 418 (1977), a été une décision historique, car c'était la première fois que le Conseil de sécurité appliquait des sanctions à l'encontre d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. La Finlande, de concert avec d'autres pays nordiques, avait préconisé une mesure de ce genre; cela faisait en effet plus de 10 ans que nous avons nous-mêmes scrupuleusement respecté un embargo volontaire sur les armes.

35. Toutefois, les mesures décidées par la communauté internationale jusqu'à présent sont loin d'être suffisantes. Pour leur part, les pays nordiques recherchent de nouvelles possibilités d'action internationale concertée contre l'*apartheid*. Les ministres des affaires étrangères de ces pays ont décidé, en 1977, de créer un groupe de travail chargé de mettre en œuvre de nouvelles mesures effectives à cette fin. Sur la base de ses recommandations, les ministres des affaires étrangères ont adopté un programme d'action nordique contre l'Afrique du Sud. L'une des mesures figurant dans ce programme et que les pays nordiques préconisent depuis 1977 est d'empêcher de nouveaux investissements étrangers en Afrique du Sud ainsi que des prêts financiers. Cette initiative sera activement poussée au cours de la présente session de l'Assemblée.

36. Pendant que l'Organisation des Nations Unies, en général, et le Conseil de sécurité, en particulier, doivent déployer tous leurs efforts pour exercer une pression accrue sur l'Afrique du Sud afin qu'elle abandonne sa politique d'*apartheid*, la communauté internationale

doit en même temps venir en aide aux victimes de cette politique.

37. Le Gouvernement finlandais, pour sa part, a fourni une assistance humanitaire par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, du Programme d'enseignement et de formation pour l'Afrique australe, du Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'*apartheid* et du Fonds d'assistance de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] à la lutte contre l'*apartheid*. Nous continuerons à agir ainsi afin d'apporter notre appui constant aux aspirations de la majorité noire à l'égalité et à la justice. Nous soutenons également la coopération des Etats africains en vue de réduire leur dépendance économique vis-à-vis de l'Afrique du Sud, coopération qui sera définie plus en détail prochainement, lors de la Conférence de Maputo.

38. Nous avons l'obligation commune de prouver au Gouvernement sud-africain que la paix et la justice ne régneront en Afrique australe que lorsque disparaîtra l'*apartheid*.

39. M. RUPIA (République-Unie de Tanzanie) [interprétation de l'anglais] : La communauté internationale est appelée, une fois de plus, à discuter des moyens susceptibles de faire cesser la politique d'*apartheid* perpétrée par le régime raciste d'Afrique du Sud, au mépris des résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et d'autres organes des Nations Unies. Malheureusement, ce système continue d'avoir cours en Afrique du Sud en raison de l'appui actif que lui apportent certains Etats Membres de notre organisation, lesquels entretiennent des relations et coopèrent avec le régime d'*apartheid*.

40. L'année dernière nous avons été témoins des efforts concertés de quelque 21 millions de Noirs sud-africains opprimés pour s'opposer au régime d'*apartheid*. Les continus soulèvements d'étudiants, grèves des ouvriers et manifestations de masse ont atteint leur paroxysme lors des attaques, en juin 1980, contre des usines de la South African Oil, Coal and Gas Corporation Ltd. [SASOL] de transformation du charbon en pétrole.

41. Le 18 avril de cette année, la communauté internationale a accueilli chaleureusement l'apparition d'un Zimbabwe libre et indépendant, sous la direction de son héroïque mouvement de libération nationale, le Front patriotique. La victoire éclatante du Zimbabwe représente un échec grave pour le régime d'*apartheid* en Afrique du Sud. En dépit de cette évolution positive au Zimbabwe, le régime de Pretoria a intensifié ses pratiques répressives de tortures et de meurtres d'écoliers, de détentions, de mesures d'interdiction, d'arrestations massives et de harcèlements d'étudiants, de travailleurs et de chefs religieux. Le régime raciste a même interdit les réunions publiques à l'intérieur des locaux.

42. La manifestation de la profonde inquiétude ressentie par la communauté internationale a atteint son apogée le 13 juin 1980, lors de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 473 (1980), qui accusait le régime raciste de détériorer encore davantage la situa-

tion, le condamnait pour sa répression massive à l'égard de tous les adversaires de l'*apartheid* et demandait qu'il soit mis fin à la violence et à la répression envers le peuple africain et que l'*apartheid* soit aboli.

43. Les dernières manœuvres du régime raciste comprennent l'accélération du programme de bantoustanisation et l'octroi d'un simulacre d'indépendance aux prétendus *homelands* bantous du Transkei, du Bophuthatswana et du Venda, et ce régime prévoit de proclamer prochainement l'indépendance du Ciskei. Le but de cette politique est de flouer la communauté internationale et, sous couvert de conférer le pouvoir à la majorité noire, de perpétuer en réalité sa politique d'oppression et de domination de la majorité noire par une minorité raciste blanche. Il s'impose que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale persistent dans leur refus de reconnaître ce simulacre d'indépendance.

44. Par ces manœuvres trompeuses, le régime d'*apartheid* essaie de créer une prétendue classe moyenne noire, économiquement stable, qui servirait de tampon entre les Blancs et les Noirs, en Afrique du Sud. Ces réformes, dont on a tant parlé, ne sont que des opérations esthétiques dangereuses visant à dresser les Noirs contre leurs camarades noirs, pour affaiblir leur lutte. La communauté internationale entend depuis longtemps la propagande de Botha sur les réformes en vue d'assouplir les lois de l'*apartheid* et de permettre à la majorité de participer aux affaires du gouvernement. A cet égard, ma délégation félicite grandement les Métis et les Indiens pour avoir rejeté avec sagesse les plans du régime visant à établir un cadre constitutionnel à l'intérieur duquel ils jouiraient d'un pouvoir illusoire.

45. Mais le régime raciste de Pretoria ne se borne pas à des pratiques implacables et brutales à l'égard de la majorité sud-africaine opprimée; il a recours à des invasions armées non provoquées contre les Etats voisins indépendants de l'Angola, du Mozambique et de la Zambie, au mépris des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ma délégation abhorre et condamne énergiquement ces actes répétés d'atrocités et de destruction systématique perpétrés par le régime de Pretoria contre la population opprimée d'Afrique du Sud et des Etats indépendants voisins.

46. Il est déplorable que l'Afrique du Sud ait pu augmenter son potentiel militaire grâce à l'assistance que lui ont apportée certains Membres de notre organisation. L'Afrique du Sud a un budget militaire qui dépasse à ce jour 2 milliards de dollars. En outre, l'Afrique du Sud a pu obtenir de grandes quantités d'armes et autres équipements nécessaires à ses forces armées et à son industrie militaire, grâce à certains pays occidentaux, et ce en dépit de l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 418 (1977). L'Afrique du Sud continue d'être un important bénéficiaire de prêts et d'investissements étrangers qui l'aident à renforcer sa puissance militaire et nucléaire. Ma délégation estime que cette situation représente un acte d'agression contre les peuples opprimés d'Afrique du Sud et de l'Afrique en général, et constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.

47. A maintes reprises nous avons demandé à l'Organisation des Nations Unies d'envisager sérieusement d'adopter des mesures punitives à l'encontre du régime d'*apartheid* sud-africain. A cet égard, nous demandons aux Etats Membres d'appuyer l'escalade de la lutte armée menée par le peuple sud-africain, sous la direction de ses mouvements de libération nationale.

48. Ma délégation est d'avis que l'heure est venue, pour tous les Etats Membres, de traduire leur volonté politique en action concrète, pour obliger l'Afrique du Sud à se plier aux justes exigences des peuples d'Afrique australe. A cette fin, nous lançons un appel à tous les Etats qui continuent d'entretenir des relations politiques, militaires, économiques, diplomatiques ou consulaires avec l'Afrique du Sud, pour qu'ils rompent immédiatement ces relations. De même, nous demandons à trois membres permanents du Conseil de sécurité de renoncer à contrecarrer la mise en application des importantes mesures prévues par le Conseil. Ma délégation, par conséquent, demande qu'une assistance morale, matérielle et diplomatique accrue soit apportée à l'infortuné peuple sud-africain, par l'intermédiaire de ses mouvements de libération nationale — l'African National Congress d'Afrique du Sud et le Pan Africanist Congress d'Azanie —, par des organismes et institutions des Nations Unies, par d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales et par la communauté internationale tout entière.

49. Ma délégation appuie et demande une application effective des recommandations figurant dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*; elle demande à tous les Etats, en particulier aux trois membres permanents du Conseil de sécurité auxquels elle s'est déjà référée, de respecter strictement l'esprit et la lettre des résolutions et décisions de l'Assemblée générale ainsi que celles du Conseil de sécurité.

50. La délégation tanzanienne souscrit à l'appel lancé par l'OUA afin que le Conseil de sécurité examine la question de l'imposition de sanctions générales obligatoires, au titre du Chapitre VII de la Charte, contre le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud étant donné qu'il n'a pas obtempéré aux nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

51. Enfin, ma délégation voudrait remercier les membres du Comité spécial des efforts louables qu'ils ont déployés pour appuyer la lutte menée contre le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud. Nous tenons notamment à féliciter le Président du Comité spécial, mon frère, M. Clark, du Nigéria, dont la compétence, la sagesse et le talent diplomatique ont été mis en valeur non seulement cette année, mais aussi au cours des années précédentes. Il est certain que les travaux du Comité spécial continueront à apporter une contribution positive à la réalisation du règlement, longtemps recherché, du problème de l'Afrique du Sud et de la Namibie, notamment, et dans la région de l'Afrique australe dans son ensemble.

52. M. SOUTHICHAK (République démocratique populaire lao) : L'Organisation des Nations Unies n'a pratiquement pas cessé, depuis sa création, de déployer ses efforts pour combattre la politique d'*apartheid* de

l'Afrique du Sud. Ses archives sont gonflées de résolutions, adoptées souvent à l'unanimité, qui stipulent que la politique d'*apartheid* est un crime contre l'humanité et, en conséquence, la condamnent de la façon la plus catégorique. Mais depuis cette date, le régime raciste de Pretoria n'a pas non plus cessé de concentrer ses efforts pour intensifier et développer sa politique criminelle d'*apartheid*, qui a causé de profondes souffrances et frustrations à la population noire de l'Afrique australe. Cette année encore, la communauté internationale a été témoin de tout un cortège de crimes perpétrés par le régime d'*apartheid* contre des dizaines de milliers d'Africains. Ainsi, ceux qui nourrissaient et qui nourrissent encore l'espoir que le régime raciste de Pretoria tirerait leçon de la défaite du régime raciste et illégal d'Ian Smith en Rhodésie du Sud, et renoncerait de son plein gré à sa politique d'*apartheid* pour se conformer à la Charte des Nations Unies, se trompent lourdement.

53. Il n'y a pas longtemps, la communauté internationale a salué chaleureusement l'accession à l'indépendance du peuple du Zimbabwe, qui a marqué une victoire grandiose dans la lutte de libération et d'émancipation nationales. Le seul pays qui ne s'est pas réjoui de cet événement a été l'Afrique du Sud, qui voit surgir dans cette émancipation le commencement d'un aboutissement inexorable de sa politique d'*apartheid* qui constitue une véritable insulte à la conscience humaine. La victoire du peuple du Zimbabwe signifie également, pour l'Afrique du Sud, l'effondrement du mythe de la suprématie et de l'invincibilité de la minorité blanche qu'il a tant vantées. Aujourd'hui plus que jamais, les dirigeants du régime raciste de Pretoria ressentent un grand isolement et une grande menace engendrés par la marée de la lutte de plus en plus résolue des peuples africains contre le racisme, sous toutes ses formes et manifestations, lutte qui bénéficie du soutien de plus en plus large et de plus en plus ferme de tous les peuples qui respectent la dignité et la valeur de la personne humaine.

54. L'écroulement du bastion colonial sud-rhodésien, le seul allié de l'Afrique du Sud dans la partie australe de l'Afrique, a enterré à jamais sa politique de « constellation d'Etats », qu'elle a vainement tenté de mettre sur pied pour servir de tampon contre les Etats africains voisins. A la suite de cet écroulement, la lutte pour la justice et la dignité humaine se présente à la porte de l'Afrique du Sud, ce qui a provoqué sa panique et a entraîné sa réaction résultant de son instinct de conservation.

55. Mais, au lieu de se rendre à la raison et de tirer la leçon qui s'impose, le gouvernement de la minorité blanche raciste sud-africain a recouru à toutes sortes de manœuvres dans le vain espoir de maintenir le *statu quo* en Afrique du Sud et en Namibie. A cette fin, le régime raciste a pratiqué une politique à double face qui s'exprime, d'un côté, par une attitude de plus en plus militariste et agressive et, de l'autre, par une apparence trompeuse consistant à vouloir régler la crise par des moyens de négociation.

56. Ainsi, on a assisté, au cours de l'année écoulée, à un accroissement de harcèlements, de tortures et d'arrestations massives des patriotes sud-africains et namibiens. Certains combattants de la liberté ont été

systématiquement persécutés ou purement et simplement exécutés dans le but de réduire à néant la lutte des adversaires de l'*apartheid*. D'autres, dont les noms sont bien connus de notre organisation, tels que Nelson Mandela, Walter Sisulo, ont été condamnés à la réclusion à vie pour le simple fait d'avoir voulu vivre dans les conditions normales d'êtres humains et d'avoir lutté pour la dignité de leur peuple. Tout récemment, la communauté internationale a appris avec indignation la condamnation à mort de M. Markus Kateka par le régime sud-africain qui occupe la Namibie. De plus, tandis que l'opinion publique internationale n'est pas encore remise des massacres sauvages des manifestants pacifiques de Sharpeville, en 1960, et de Soweto, en 1976, le régime d'*apartheid* a de nouveau recouru à la terreur brutale pour écraser le soulèvement massif du peuple africain, tuant et mutilant un grand nombre de jeunes écoliers qui avaient réclamé qu'il soit mis fin à la politique de discrimination raciale.

57. D'autre part, Pretoria a considérablement renforcé sa machine de guerre en Namibie et utilise ce territoire comme un tremplin pour lancer des agressions contre les Etats de première ligne, notamment contre l'Angola et la Zambie. L'on se souviendra que, rien que durant le premier semestre de cette année, le Conseil de sécurité a condamné à deux reprises les actes d'agression injustifiés et non provoqués de l'Afrique du Sud contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola et de la République de Zambie. Tout récemment encore, l'Angola fut de nouveau l'objet d'agressions de l'Afrique du Sud. Le prétexte de ces agressions c'est que ces pays abritent leurs frères africains, qui ont fui la répression et la terreur qui règnent en Afrique du Sud et en Namibie, et qu'ils continuent d'appuyer la lutte des peuples d'Afrique australe contre l'*apartheid* et l'impérialisme. Mais le véritable but de ces opérations militaires meurtrières ne vise à rien d'autre qu'à internationaliser le conflit pour détourner l'opinion internationale des vrais problèmes qui prévalent en Afrique australe afin, en ce qui concerne l'Afrique du Sud, d'avoir les mains libres pour consolider son occupation illégale de la Namibie et différer l'échéance de la politique d'*apartheid*.

58. Le racisme et l'*apartheid* ne sont pas seulement un système d'oppression nationale des populations africaines, mais ils constituent encore l'instrument dont les milieux capitalistes et impérialistes, par le truchement de leurs sociétés transnationales, se servent pour exploiter la main-d'œuvre à bon marché des travailleurs africains et pour piller les richesses naturelles des territoires de l'Afrique du Sud et de la Namibie. L'examen de cette question par la Quatrième Commission a clairement révélé l'ampleur de cette spoliation et les profits scandaleux que ces mêmes milieux ont réalisés.

59. La collusion entre certains pays capitalistes occidentaux et le régime raciste d'Afrique du Sud ne se limite pas seulement au pillage et à l'exploitation des ressources humaines et naturelles de l'Afrique australe, mais s'étend aussi aux domaines politique, diplomatique, militaire et même nucléaire. Il en résulte que, aujourd'hui, le régime raciste de Pretoria dispose d'une puissance militaire sophistiquée et d'une capacité

nucléaire avancée. La possession d'une telle potentialité de guerre a encouragé l'Afrique du Sud à recourir davantage à la force tant en Afrique du Sud qu'au-delà des frontières du pays, créant ainsi dans cette partie du monde une situation qui risque de provoquer à tout moment une guerre raciale mettant en cause la paix et la sécurité internationales.

60. A cause de la menace qu'il fait peser sur l'Afrique australe et sur le reste du monde, le régime d'*apartheid* doit être combattu par tous les moyens, à commencer par l'application de toutes les mesures visées au Chapitre VII de la Charte, afin d'apporter une fin immédiate à toutes les formes de collaboration que ce régime reçoit de ses alliés occidentaux pour que celui-ci se trouve ainsi dans l'isolement le plus complet.

61. A cet égard, nous tenons à réitérer notre position selon laquelle le Conseil de sécurité devra envisager d'urgence des sanctions économiques globales et obligatoires contre le régime raciste d'Afrique du Sud et prendre des mesures efficaces pour faire appliquer sa résolution 418 (1977) concernant l'embargo obligatoire sur les armes. Le Conseil de sécurité devra, en outre, prendre une décision sur l'application d'un embargo obligatoire et complet sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud, conformément à la résolution 34/93 F de l'Assemblée générale. Cet embargo constitue non seulement un élément clef des sanctions économiques prises par la communauté internationale, mais aussi un complément indispensable à l'embargo sur les armes, puisque les livraisons de pétrole facilitent les opérations militaires et policières de l'Afrique du Sud contre les peuples opprimés de l'Afrique du Sud et de la Namibie, ainsi que contre tous les Etats limitrophes.

62. Tous les pays occidentaux, s'ils souhaitent sincèrement, comme ils l'ont sans cesse répété dans cette enceinte, qu'il soit mis fin à la politique d'*apartheid*, doivent se joindre aux efforts de la communauté internationale pour imposer un embargo sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud. En outre, si l'on veut assurer à l'embargo son efficacité, il est nécessaire de créer un mécanisme de contrôle de toutes les expéditions de pétrole à destination de l'Afrique du Sud pour rendre impossibles toutes les opérations clandestines auxquelles l'Afrique du Sud a constamment recouru pour s'assurer l'approvisionnement en pétrole dont elle a besoin.

63. La délégation de la République démocratique populaire lao estime que le temps est plus que jamais venu d'éliminer radicalement et définitivement de notre planète la politique d'*apartheid*, qui est condamnée par le monde entier comme un crime contre l'humanité. Elle n'épargnera aucun effort pour soutenir activement toutes les actions de la communauté internationale visant à atteindre cet objectif, contribuant ainsi au succès de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

64. M. SILWAL (Népal) [interprétation de l'anglais] : Ma délégation tient à dire combien elle a apprécié la déclaration claire et lucide faite par le Président du Comité spécial contre l'*apartheid*, M. B. Akporode Clark, du Nigéria, lorsqu'il a présenté le rapport annuel du Comité. On trouve dans le rapport un compte rendu

détaillé des multiples activités que mène le Comité spécial contre l'*apartheid* pour amener les dirigeants racistes d'Afrique du Sud à renoncer à leur politique cruelle. Mais les dirigeants sud-africains n'ont pas plus réagi qu'auparavant.

65. Tous les peuples épris de liberté du monde entier ont fêté cette année l'accession du Zimbabwe à l'indépendance. Voilà qui aurait dû prouver aux dirigeants sud-africains combien est vaine leur tentative désespérée de priver le peuple d'Afrique du Sud de son droit à la liberté et à l'indépendance. Mais, au lieu de tirer la leçon des événements au Zimbabwe, les dirigeants sud-africains ont intensifié leurs pratiques inhumaines de répression.

66. Toutes les couches de la population opprimée de l'Afrique du Sud ont intensifié leur lutte pour l'indépendance. Loin d'amener les dirigeants à prendre des mesures positives, la grève nationale des étudiants et des travailleurs ainsi que les grandes manifestations d'autres sections d'habitants de couleur n'ont engendré que des réactions négatives. L'exploitation, la répression, la ségrégation, la création de bantoustans et l'emprisonnement de milliers d'étudiants, de travailleurs et d'autres ne leur suffisant pas, le régime est allé jusqu'à massacrer des écoliers.

67. L'appel lancé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 473 (1980), en date du 13 juin 1980, pour que cessent la violence et la répression, n'a suscité aucune réaction de la part des dirigeants de l'Afrique du Sud. Loin de relâcher les détenus politiques comme Walter Sisulo et Nelson Mandela, et d'autres, les dirigeants racistes semblent plus déterminés que jamais à remplir leurs prisons. Tuer ou emprisonner : voilà qui semble être la quintessence de toutes les lois adoptées et de toutes les parodies de procès auxquelles se livrent les dirigeants de l'Afrique du Sud. On se demande pendant combien de temps les dirigeants blancs espèrent survivre en déniaient à la population d'Afrique du Sud ses droits de l'homme.

68. Aujourd'hui, les Noirs d'Afrique du Sud — ils sont 21 millions — sont soumis à la discrimination, humiliés, emprisonnés et même assassinés dans leur propre pays, malgré leur résistance violente ou non violente. Et tout cela se produit malgré les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. En toute sincérité, nous prions instamment le Conseil de sécurité d'adopter des mesures efficaces sans plus atermoyer et d'envisager les mesures appropriées prévues au Chapitre VII de la Charte. Le Comité spécial contre l'*apartheid* a judicieusement demandé l'imposition de sanctions générales et obligatoires, assorties d'un système de contrôle efficace.

69. Malgré la condamnation universelle de la politique suivie par les dirigeants sud-africains, les sociétés transnationales d'Afrique du Sud, qu'elles aient leur siège à l'étranger ou soient sud-africaines d'origine, ont donné une force économique et industrielle à la politique d'*apartheid*, contribuant ainsi à l'exploitation impitoyable de la population noire. Laissant de côté le rôle important que jouent ces organisations dans les grandes transactions financières, dans les domaines du pétrole,

du commerce extérieur, des mines, de l'industrie et ainsi de suite, il est alarmant de noter le rôle essentiel qu'elles jouent dans la fourniture d'armements. Cette collaboration externe en matière de production et de fourniture pour les arsenaux militaires du régime raciste constitue une violation flagrante de l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité aux termes de sa résolution 418 (1977). Il est donc indispensable de décréter des sanctions complètes sur la vente d'armements et d'équipement de défense, de même que sur le pétrole et les produits dérivés du pétrole.

70. L'Assemblée générale, dans sa résolution 34/93 E, en date du 12 décembre 1979, priait

« le Conseil de sécurité d'envisager d'urgence de prendre des mesures obligatoires afin d'empêcher le régime raciste d'Afrique du Sud de faire exploser, de mettre au point ou d'acquérir des armes nucléaires et d'avertir ledit régime que son acquisition ou essai d'armes nucléaires donnerait lieu à une action coercitive en vertu du Chapitre VII de la Charte... ».

Je n'ai guère besoin de signaler ici les dangers inhérents à l'acquisition d'armes nucléaires par les dirigeants blancs d'Afrique du Sud. Cela non seulement entraînerait des problèmes supplémentaires pour le peuple d'Afrique du Sud qui lutte pour son émancipation, mais constituerait également une grave menace pour les peuples de toute la région. Le Comité spécial contre l'*apartheid* recommande, à juste titre, dans son rapport

« d'envisager d'urgence le renforcement du mécanisme de surveillance de l'embargo sur les armes. Il estime absolument nécessaire de renforcer l'embargo conformément à la demande que l'Assemblée générale a adressée au Conseil de sécurité, dans sa résolution 34/93 D du 12 décembre 1979... » [voir A/35/22, par. 325].

71. Un régime dont la légitimité ne se justifie que par la couleur de la peau des dirigeants ne peut survivre indéfiniment, même s'il se livre à des massacres comme ceux de Sharpeville et de Soweto et fait de la tyrannie son pain quotidien. En s'inclinant devant un règne multiracial et humain, les dirigeants blancs d'Afrique du Sud ne perdront que leurs privilèges illégaux; en s'y opposant, ils deviendront la honte de l'humanité.

72. La communauté internationale doit exercer toutes les pressions possibles sur les dirigeants d'Afrique du Sud pour que la majorité noire de ce pays soit en mesure de restaurer son droit de façonner sa propre vie et d'édifier son propre avenir.

73. M. ABDALLA (Soudan) [interprétation de l'arabe] : C'est avec plaisir que j'exprime toute ma reconnaissance au Comité spécial contre l'*apartheid*, présidé par l'ambassadeur du Nigéria, M. Clark, pour les efforts qu'il a déployés. Mon pays est membre de ce comité, et nous sommes heureux d'avoir pu présenter son rapport à l'Assemblée générale. Ce rapport est très exhaustif car il traite de tous les aspects de la politique de discrimination raciale et d'*apartheid* pratiquée par le gouvernement de la minorité raciste en Afrique du Sud. Ce rapport contient également des recommandations

importantes en vue d'éliminer cette politique inhumaine.

74. Parmi toutes les questions politiques qui se rapportent aux droits de l'homme et dont les Nations Unies ont à connaître aujourd'hui, se trouve la question de l'*apartheid*. Cette question exige, plus que toute autre, l'attention internationale et une condamnation unanime du régime d'*apartheid* sud-africain. Cette question revêt un caractère extrêmement dramatique, car depuis la chute du troisième Reich et du nazisme, aucun pays n'a osé édicter des lois aussi injustes et aussi inhumaines que les lois promulguées par le régime sud-africain.

75. La politique d'*apartheid* pratiquée par la minorité raciste d'Afrique du Sud, qui contrôle les forces économiques et politiques de ce pays, constitue une honte pour l'humanité, car elle représente une violation flagrante des droits fondamentaux de l'homme et la manifestation de l'oppression et de l'exploitation dont la majorité des habitants autochtones font l'objet. Cette politique ne représente pas seulement une tragédie pour les habitants opprimés d'Afrique australe, mais également une menace à la paix et à la sécurité internationales; cela exige que tous les pays et peuples épris de paix, liberté et dignité prennent les mesures nécessaires pour renforcer la coopération internationale afin d'isoler le régime sud-africain raciste et accorder toute l'aide nécessaire aux mouvements de libération nationale en Azanie.

76. Nous avons été témoins, pendant l'année écoulée, d'événements importants qui exigent que la communauté internationale prenne les mesures voulues pour éliminer l'*apartheid*, afin que le peuple d'Azanie, sans distinction de race, de couleur ou d'origine, puisse réaliser son droit inaliénable au gouvernement majoritaire. Le peuple héroïque du Zimbabwe, après une longue lutte armée contre un régime minoritaire, raciste et illégal, est parvenu en avril dernier à l'indépendance. Cette victoire intensifie l'isolement du régime d'*apartheid* en Afrique du Sud et la lutte armée que mène le peuple namibien en Afrique du Sud sous la direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO]. Ce peuple remporte des succès continus dans sa lutte, malgré l'action des forces d'occupation militaire, qui exercent à son égard l'oppression et la repression et qui ignorent complètement les résolutions du Conseil de sécurité demandant l'indépendance totale de la Namibie. En Afrique du Sud elle-même, la lutte du mouvement de libération nationale contre l'*apartheid* est couronnée de succès. Un facteur positif, à notre avis, est la prise de conscience politique croissante du peuple sud-africain opprimé, résolu à éliminer la politique d'*apartheid* et à établir un Etat fondé sur la justice, la liberté et la démocratie. Au cours des derniers mois, les étudiants noirs ont manifesté en masse contre la politique d'*apartheid* et contre la discrimination raciale dans le domaine de l'enseignement. Ces démonstrations étaient plus larges et plus intenses que celles qui ont suivi les massacres de Sharpeville et Soweto. En juin dernier, les syndicats ouvriers noirs ont mené des attaques armées contre certaines sociétés transnationales, en particulier contre la SASOL, qui s'efforce de transformer le charbon en pétrole. Ces actes ont suivi la campagne

pour la libération de Nelson Mandela et de ses amis parmi les prisonniers politiques.

77. Il est clair que le régime raciste d'Afrique du Sud ne veut pas tirer une leçon de l'expérience du Zimbabwe et que, malgré la condamnation internationale de la politique raciste des autorités de Pretoria, ce régime continue de promulguer de nouvelles lois discriminatoires et racistes et de pratiquer sa politique de bantoustanisation, sous le couvert d'une prétendue indépendance. Par ses manœuvres, l'Afrique du Sud essaie de prolonger la vie du régime de la minorité raciste qui domine le pays en créant un rôle consultatif pour les gens de couleur et les Indiens, tout en ignorant la majorité noire. Ainsi, l'Afrique du Sud lance un défi au monde entier, car elle sait très bien que la communauté internationale, représentée par l'Assemblée générale, a rejeté et continue de rejeter sa politique et la considère comme nulle et non avenue.

78. Nous tenons à dire que la politique d'*apartheid* pratiquée par la minorité raciste d'Afrique du Sud ne peut être ni réformée ni améliorée, et qu'il faut plutôt l'écraser par la remise de tous les pouvoirs au peuple et par la liquidation de toutes les formes de discrimination raciale, dont l'*apartheid*, et par la création d'un régime social et démocratique, où tous les habitants auraient des droits égaux.

79. Le régime raciste d'Afrique du Sud continue sa campagne brutale pour arrêter et liquider tous les nationalistes qui s'opposent à l'*apartheid*. Non seulement ce régime emprisonne les nationalistes d'Afrique du Sud, mais il les torture, les exile et les tue par centaines. A titre d'exemple, je citerai le cas de James Mange et celui des étudiants qui ont été fusillés en raison de leur opposition au régime d'*apartheid*.

80. Les souffrances inhumaines endurées par les prisonniers politiques d'Afrique du Sud rendent impérieuse l'adoption par les membres de cette assemblée, épris de justice et de liberté, des mesures nécessaires pour faire appliquer les recommandations du Comité spécial relatives aux prisonniers politiques [A/35/22, par. 388], afin qu'ils soient tous libérés et qu'il soit mis fin aux jugements arbitraires passés par les autorités de Pretoria.

81. L'Afrique du Sud poursuit ses agressions contre les Etats africains de première ligne et, cette année, elle a commis des agressions contre l'Angola et la Zambie, causant de nombreuses pertes humaines et matérielles. De plus, elle menace le Mozambique, le Zimbabwe et le Lesotho. Ces Etats africains, qui assument leurs responsabilités en faisant preuve de courage et en consentant de grands sacrifices dans l'appui qu'ils apportent à la lutte de libération en Afrique du Sud, devraient trouver auprès de la communauté internationale toute l'aide et l'appui nécessaires pour protéger leur indépendance et leur unité territoriale et pour compenser les pertes subies dans leurs économies et dans leurs ressources naturelles, du fait de ces agressions brutales. Nous appuyons sans réserve la recommandation présentée à l'Assemblée générale visant à considérer toute agression commise contre un Etat indépendant de première ligne comme une agression contre la communauté internationale dans

son ensemble et une violation de la Charte des Nations Unies [*ibid.*, par. 400].

82. Depuis 34 ans, le régime d'Afrique du Sud n'a pas renoncé à son régime raciste d'*apartheid* et il n'y renoncera que s'il y est forcé. Le fait que certains Etats Membres de cette organisation continuent de l'appuyer dans les domaines politique, moral, économique, matériel et militaire encourage le régime raciste à poursuivre sa politique inhumaine. S'il existe véritablement une volonté d'éliminer le racisme en Afrique du Sud, il incombe à tous les Etats d'exercer des pressions sur ce pays pour amener ce régime à appliquer toutes les résolutions de l'Assemblée générale, le Chapitre VII de la Charte et la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité, afin d'isoler totalement ce régime dans les domaines économique, politique et culturel.

83. Il est regrettable que lors de l'examen des rapports présentés par tous les séminaires internationaux chargés d'étudier le rôle joué par les sociétés transnationales et les sanctions prises contre l'Afrique du Sud, et des rapports de la Banque mondiale et du FMI, nous ayons dû constater l'ampleur de la coopération économique, militaire et commerciale existant entre les sociétés multinationales et le régime raciste. Les investissements étrangers ainsi accordés ont atteint des proportions astronomiques et, grâce à la coopération de certains Etats et des sociétés transnationales, l'Afrique du Sud a pu se procurer les armes les plus modernes et développer ses capacités nucléaires. Le budget militaire de ce pays, pour les années 1980-1981, annoncé par le Parlement du régime raciste en mars dernier, s'élève à 2 milliards 700 millions de dollars, soit une augmentation de 45 % par rapport à celui de l'année passée.

84. A l'heure actuelle, le régime sud-africain se trouve à un tournant historique. Un choix lui est offert entre la solution logique qui consiste à mettre fin à l'*apartheid* et à la répression et commencer une ère de gouvernement majoritaire pour le peuple entier, soit intensifier la lutte encore plus dangereuse aujourd'hui du fait que le régime continue d'acquérir des armes et accède à la capacité nucléaire.

85. La communauté internationale ne doit pas permettre au régime raciste d'intensifier la tension en Afrique du Sud. L'indépendance du Zimbabwe doit être suivie à présent d'une action internationale contre le régime de Pretoria, jusqu'à ce que la Namibie accède à l'indépendance et qu'il y ait un gouvernement majoritaire en Azanie. Nous réitérons notre appui à la proposition constructive de convoquer une conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, qui serait organisée par l'ONU, en coopération avec l'OUA, avec la participation de tous les pays, des organisations non gouvernementales et des organisations de masse. Nous espérons que cette conférence marquera le début de la fin pour le régime raciste en Afrique du Sud.

86. A la suite des manœuvres de l'Afrique du Sud, l'Afrique pourrait être entraînée dans un conflit armé contre le régime raciste, si ce dernier persiste dans sa politique d'*apartheid* et de discrimination raciale. Au Soudan et dans le reste de l'Afrique, nous continuerons d'appuyer les mouvements de libération nationale dans

leur lutte armée contre l'exploitation, l'esclavage et le racisme, jusqu'à ce que le peuple d'Azanie obtienne son droit à la souveraineté et à une vie digne dans son pays, sans discrimination ou servitude.

87. Pour conclure, j'attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que les deux régimes racistes d'Afrique du Sud et d'Israël maintiennent et développent leurs relations et leur collaboration dans les domaines politique, militaire, nucléaire, économique et culturel — tel que cela est confirmé dans le rapport spécial du Comité spécial [*voir A/35/22/Add.2*] —, sans parler des nombreux échanges de visites entre ces deux pays, dont la visite en mars dernier du Ministre de la défense d'Israël à Pretoria. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle déploie tous ses efforts afin d'exercer des pressions sur ces deux régimes racistes — condamnés par notre organisation —, jusqu'à ce que les peuples d'Azanie, de Namibie et de Palestine obtiennent leur indépendance.

88. M. ABDEL MEGUID (Egypte) [*interprétation de l'arabe*] : Nous tenons tout d'abord à saluer les efforts de M. Clark, représentant permanent du Nigéria et président du Comité spécial contre l'*apartheid*, au service de la noble cause que nous défendons. Nous exprimons aussi notre reconnaissance aux membres du Comité pour les efforts qu'ils ont menés en vue de coordonner les mesures adoptées par les Etats, les mouvements de libération et les organisations gouvernementales pour lutter contre le régime d'*apartheid*, lequel porte atteinte à la dignité et à la conscience de l'humanité.

89. Depuis les premières années d'existence de l'ONU, l'Assemblée générale discute la politique raciste poursuivie par l'Afrique du Sud. De nombreuses résolutions ont été adoptées qui condamnent le régime de Pretoria et ses pratiques racistes et qui demandent à la communauté internationale de prendre des mesures qui amèneraient l'élimination de ce régime et qui garantiraient au peuple africain la liberté et la dignité humaine.

90. Malgré toutes les résolutions qui ont été adoptées, la situation en Afrique du Sud se détériore car le régime de Pretoria les a accueillies avec mépris. Ce régime a annoncé, pour tromper l'opinion publique mondiale, de prétendues réformes du régime de l'*apartheid*, mais en fait ce régime continue à appliquer des plans inhumains, ignorant ces résolutions, et poursuit sa politique de répression et de terreur, déniait aux populations autochtones leurs droits essentiels et les soumettant à des arrestations et à des jugements politiques injustes. Ce régime continue à édicter de nouvelles lois répressives et discriminatoires et accentue sa politique qui vise à démembrer le pays par sa politique de bantoustans.

91. La meilleure preuve que la prétendue réforme n'est qu'allégations fallacieuses réside dans le fait que le gouvernement raciste a eu recours à des mesures barbares et inhumaines pour réprimer les manifestations pacifiques des étudiants de couleur nationalistes, pour le simple fait qu'ils ont demandé à jouir de leur droit naturel à une éducation sans discrimination, droit qui a été reconnu par toutes les conventions internationales, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

92. Les mesures barbares par lesquelles les autorités racistes de Pretoria ont fait face à ces manifestations pacifiques organisées par des jeunes non armés nous rappellent les massacres de Sharpeville et de Soweto. Elles confirment que ces autorités foulent aux pieds tous les principes internationaux et toutes les résolutions internationales, défiant ainsi la communauté internationale tout entière. Le peuple d'Afrique du Sud a donc été contraint de recourir à la lutte armée et d'intensifier sa résistance contre les autorités racistes.

93. Ma délégation contribuera à l'adoption, cette année, des résolutions de l'Assemblée qui réaffirmeront notre position antérieure, laquelle tendait à condamner le régime raciste et à prendre les mesures nécessaires pour l'éliminer. En outre, ma délégation voudrait souligner certains points qui devraient être pris en considération afin d'arriver au but que nous recherchons.

94. Premièrement, il ressort de l'excellent rapport qui a été présenté par le Comité contre l'*apartheid*, en ce qui concerne la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies sur l'*apartheid*, qu'un grand nombre de pays ont appliqué ces résolutions; mais la raison essentielle pour laquelle le but recherché par ces résolutions n'a pas été réalisé — l'élimination de l'*apartheid* — est l'attitude de certains Etats occidentaux et d'Israël qui n'ont pas respecté ces résolutions jusqu'à présent et qui continuent à apporter leur aide économique, commerciale, technologique, militaire et nucléaire au régime raciste, ce qui renforce sa capacité à résister aux pressions intérieures et extérieures et l'encourage à poursuivre sa politique raciste et à occuper la Namibie.

95. Bien que ces Etats parlent de mesures pacifiques pour mettre fin à la politique d'*apartheid*, ils contribuent parallèlement à renforcer ce régime. La meilleure preuve en est que ces Etats refusent d'appliquer certaines mesures pacifiques envisagées par les résolutions des Nations Unies contre Pretoria.

96. Le respect de ces résolutions est devenu une nécessité urgente si l'on veut isoler totalement le régime de Pretoria, d'autant plus que la situation en Afrique australe se détériore et que l'on assiste à l'escalade des mesures de répression et de la terreur contre les nationalistes noirs et à des agressions armées contre des pays africains indépendants. Plus dangereux encore sont la détermination de ce régime à devenir une puissance nucléaire et la menace effrayante qui, de ce fait, pèse sur la paix et la sécurité internationales, non seulement dans la région mais dans le monde entier.

97. En conséquence, il faut absolument, à notre avis, que l'Assemblée générale se prononce pour une mobilisation internationale contre l'*apartheid*. Nous voudrions souligner l'importance qu'il y a à concentrer les efforts internationaux dans ce domaine sur les Etats occidentaux qui coopèrent avec le régime de Pretoria, car il faudrait que cette mobilisation atteigne les parlements, les partis politiques, les syndicats, les organisations religieuses, les organisations d'étudiants, de jeunes et de femmes et les médias, dans ces pays, afin qu'ils poussent leurs dirigeants politiques à mettre fin à leur coopération avec le régime de Pretoria.

98. Deuxièmement, malgré la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité concernant l'embargo sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud, le rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977), pour suivre l'application de cet embargo², indique que les armes continuent d'affluer clandestinement en Afrique du Sud, en provenance de certains Etats. C'est la raison pour laquelle ma délégation appuie les recommandations figurant au paragraphe 81 du rapport susmentionné et nous espérons que le Conseil de sécurité adoptera une résolution urgente qui contiendra des recommandations semblables tendant à combler les lacunes de la résolution 418 (1977).

99. Nous lançons un appel aux Etats qui ont émis des réserves ou présenté des objections quant à ces recommandations, afin qu'ils retirent ces réserves ou ces objections, car leur participation est indispensable si l'on veut que le Conseil adopte une résolution pour renforcer l'embargo. En outre, la participation de ces Etats à l'application de ces recommandations aura un effet efficace sur la réalisation des résultats positifs qui mettront fin rapidement au régime d'*apartheid* et aideront la Namibie à parvenir à l'indépendance réelle et rapide.

100. Troisièmement, le pétrole joue un rôle important dans les capacités militaires du régime raciste. Bien que ce régime ait lui-même reconnu dans ses lois que le pétrole est une matière stratégique, la résolution concernant l'embargo sur les armes ne mentionne pas le pétrole. Ma délégation réaffirme qu'il est important d'imposer un embargo pétrolier efficace à l'encontre de l'Afrique du Sud car cela compléterait l'embargo sur les armes. Il est clair que la facilité d'approvisionnement en pétrole aide le régime de Pretoria à mener ses opérations militaires et policières contre les peuples d'Afrique du Sud, de Namibie et des Etats voisins.

101. Il faut qu'un tel embargo soit imposé immédiatement, avant qu'il ne soit trop tard, car le marché de l'Afrique du Sud est considéré comme un marché intéressant par les sociétés pétrolières, lesquelles ne se contentent pas de fournir à l'Afrique du Sud le pétrole et ses sous-produits, mais lui facilitent aussi l'acquisition d'expertises techniques dans le domaine de la prospection pétrolière, du raffinage, des industries pétrochimiques, des industries minières et des recherches sur les sources d'énergie autres que le pétrole, ce qui rendrait la mise en œuvre d'un embargo tardif sans effet et priverait aussi la communauté internationale des effets de l'application de cette mesure.

102. Quatrièmement, les pays occidentaux défendent les activités des sociétés multinationales et prétendent que c'est là un moyen de changer la politique d'*apartheid* suivie par le gouvernement de Pretoria, étant donné que ces sociétés s'engagent à améliorer le sort des travailleurs noirs, que ce soit sur le plan des salaires ou sur le plan social. Ils ajoutent que le retrait de ces sociétés de l'Afrique du Sud pourrait porter préjudice aux travailleurs noirs, car ils seraient alors privés d'une possibilité d'emploi. Il n'y a aucun doute que ces arguments

² Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément de juillet, août et septembre 1980, document S/14179.

sont théoriques et basés sur des idées sans fondement, car la minorité blanche ne veut faire aucun changement de fond, tandis que les sociétés multinationales ne sont intéressées que par les bénéfices exorbitants qu'elles réalisent grâce à une main-d'œuvre bon marché. La question n'est donc pas de savoir ce que ces sociétés peuvent offrir aux travailleurs, car il ne s'agit que de mesures superficielles; ce qui compte, c'est que leurs activités en Afrique du Sud renforcent le régime raciste dans son oppression de la majorité noire.

103. Cinquièmement, ma délégation a lu dans le rapport que les contributions et annonces des contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et les contributions versées au titre du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe [voir A/35/22/Add.1, tableaux 12 et 13], ne sont pas du tout en rapport avec le nombre des Etats Membres de l'Organisation. Nous espérons donc que les Etats contribueront généreusement au Fonds, assumant ainsi leurs responsabilités et leurs charges.

104. Sixièmement, comme nous le savons, l'Assemblée générale a adopté la résolution 33/162 concernant la dépendance des Etats frères du Botswana, du Lesotho, du Malawi, du Mozambique, de la Namibie et du Swaziland à l'égard de l'Afrique du Sud, où ils envoient une main-d'œuvre migrante. C'est pourquoi nous proposons qu'une étude détaillée soit entreprise conjointement par le Comité spécial contre l'apartheid, l'OUA, le PNUD et la CEA sur les moyens qui pourraient permettre à ces Etats d'utiliser totalement leur propre main-d'œuvre pour leur développement économique et d'empêcher ainsi le régime d'apartheid d'exploiter cette main-d'œuvre.

105. Septièmement, parmi les moyens qui aideraient à éliminer la politique d'apartheid, nous devons mentionner la mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid [résolution 3068 (XXVIII), annexe]. Au 11 août 1980, cette convention avait été signée et ratifiée par 58 pays, parmi lesquels l'Egypte, et nous espérons que tous les Etats Membres pourront la ratifier.

106. Pour conclure ce bref exposé, et comme nous l'avons dit plusieurs fois, que ce soit au Conseil de sécurité ou devant l'Assemblée générale, nous constatons que si nous voulons éliminer le régime d'apartheid, comme tout le monde en est d'accord, il faut imposer un isolement total à ce régime, et cela ne pourra se faire que lorsque le Conseil de sécurité lui imposera des sanctions obligatoires globales, conformément au Chapitre VII de la Charte. Nous réaffirmons à cet égard, devant l'Assemblée générale, la nécessité d'adopter les recommandations du Comité spécial contre l'apartheid sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, telles qu'elles sont exposées dans le rapport du Comité [A/35/22, par. 312 à 359].

107. La nécessité d'imposer des sanctions globales contre l'Afrique du Sud est réaffirmée par la leçon du Zimbabwe car, lorsque ces sanctions ont été imposées au régime d'Ian Smith, elles ont amené la chute de ce régime en appuyant la lutte héroïque du peuple du Zim-

babwe. L'Egypte continuera toujours à appuyer matériellement et moralement le peuple de l'Afrique du Sud conduit par ses mouvements de libération nationale, ce peuple qui mène une lutte difficile dans l'environnement fasciste qui lui a été imposé, et nous n'accepterons aucune solution qui ne transfère pas l'autorité à la majorité noire en Afrique du Sud et en Namibie.

108. M. KATAPODIS (Grèce) : Une fois de plus, l'Assemblée générale est saisie du problème de l'apartheid et, une fois de plus, force nous est de constater qu'aucun véritable progrès n'a été fait pour le redressement d'une situation qui est contraire à la dignité la plus élémentaire de l'homme et aux principes les plus fondamentaux de la Charte. La population noire de l'Afrique du Sud continue à vivre dans des ghettos et à être privée de ses droits politiques, économiques, culturels et autres. Les persécutions contre ceux qui osent élever leur voix contre cet état de choses se poursuivent. On n'a qu'à lire l'impressionnant rapport du Comité spécial contre l'apartheid pour se rendre compte de l'enfer dans lequel vivent les Sud-Africains dont le seul crime est la couleur de leur peau. Le Gouvernement sud-africain persiste dans son obstination à faire fi des injonctions de l'opinion publique mondiale, sous la fausse impression que celle-ci est impuissante à faire prévaloir son point de vue.

109. Que peut faire la communauté internationale devant cet état de choses ? L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et les autres organes pertinents des Nations Unies ont adopté, au cours des années, une série de résolutions tendant à obliger le Gouvernement de Pretoria à respecter les dispositions d'une Charte qu'il a librement signée et par laquelle il est lié aussi bien juridiquement que moralement. Il appartient aux Membres de notre organisation d'appliquer d'une manière conséquente les résolutions en question. Seul le poids d'une condamnation universelle, mais aussi d'une action concertée, peut en dernière analyse obliger l'Afrique du Sud à abandonner une politique qui l'a placée en marge de la famille des nations et l'a couverte d'opprobre.

110. Pour sa part, la Grèce se conforme scrupuleusement à toutes les résolutions auxquelles elle a souscrit et respecte les obligations qui en découlent. C'est ainsi que mon pays applique l'embargo sur les armes ainsi que l'embargo sportif imposés à l'Afrique du Sud. Il est à rappeler, dans ce dernier contexte, que l'association sportive compétente a interdit, en novembre de l'année passée, la participation d'un certain nombre de joueurs de golf sud-africains à une compétition internationale organisée à Athènes, et ce malgré les pressions auxquelles elle s'est trouvée soumise. De plus, mon pays contribue régulièrement à divers programmes d'aide au peuple sud-africain, tels le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, le Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'apartheid et autres.

111. D'autre part, le Gouvernement hellénique n'a pas manqué de condamner à toute occasion, de la façon la plus catégorique, le régime d'apartheid dans toutes ses manifestations. Nous nous opposons à la politique de

bantoustanisation, qui tend à modifier le caractère démographique de l'Afrique du Sud et à faire des habitants noirs non seulement des citoyens de seconde classe, mais aussi des exilés dans leur propre pays, pour réserver l'exploitation des terres les plus fertiles et des ressources minières et autres à la seule population blanche.

112. Nous condamnons également les incursions armées dans les pays voisins, notamment l'Angola, qui fait les frais de l'appui qu'il accorde, comme il se doit, aux Sud-Africains qui luttent pour leur dignité et le droit de participer à la vie politique, économique et culturelle de leur pays.

113. Je ne voudrais pas terminer cette intervention, qui n'est que trop brève par rapport à l'immensité du problème, sans me pencher sur un aspect particulier de celui-ci, qui, par sa nature, crée des difficultés à certains pays, dont le mien. Je me réfère à la lutte armée comme moyen d'abolir l'*apartheid*. D'une part, on ne peut qu'éprouver la plus grande sympathie pour les victimes de ce système odieux et partager leurs sentiments de frustration, surtout en vue de l'intransigeance des autorités sud-africaines. Mais d'autre part, le recours à la force pour redresser des situations contraires à la Charte est une action qui peut entraîner des conséquences très graves pour tous, y compris les populations innocentes. C'est pourquoi la Charte a pris soin de définir les conditions qui rendent inévitable le recours à la force. Tant que ces conditions ne sont pas remplies, il est extrêmement difficile pour ma délégation de voter en faveur de résolutions incitant à la lutte armée ou l'approuvant, quels qu'en soient les objectifs.

114. Le régime d'*apartheid* constitue non seulement une violation des droits les plus sacrés de l'homme, mais aussi une source constante de honte pour ceux qui le pratiquent. Il est plus dégradant pour le bourreau que pour la victime. Les dirigeants et la population blanche de l'Afrique du Sud doivent se rendre, ne fût-ce qu'à la dernière minute, à une évidence bien simple : leur politique est non seulement injuste et inhumaine, mais aussi stérile et condamnée à l'échec. Qu'ils l'abandonnent tant qu'il est temps. C'est un prix bien modeste à payer pour obtenir leur réadmission dans la grande famille des nations.

115. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Depuis de nombreuses années maintenant, la communauté mondiale s'est catégoriquement opposée à la politique et aux pratiques de l'*apartheid* en Afrique du Sud, dont le gouvernement se livre à une violation massive des droits fondamentaux de l'homme de 20 millions de citoyens qui composent la population autochtone du pays.

116. La politique raciste d'*apartheid* rejette les exigences du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, tels qu'ils sont proclamés dans la Charte des Nations Unies, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

117. Il est bien naturel, par conséquent, qu'une telle politique alarme et préoccupe gravement la majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation des

Nations Unies. Je dois souligner le travail précieux et considérable qui a été réalisé par le Comité spécial contre l'*apartheid*, sous la présidence du représentant du Nigéria, M. Clark.

118. Nombre de résolutions des Nations Unies ont stigmatisé l'*apartheid*, en tant que crime contre l'humanité, précisant que la politique et les activités du régime d'*apartheid* en République sud-africaine constituaient une menace pour la paix et la sécurité internationales.

119. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont maintes fois exigé des autorités de Pretoria qu'elles mettent un terme à leur politique d'*apartheid* et octroient à tous les citoyens d'Afrique du Sud des droits politiques et autres, égaux et entiers, y compris la liberté de décider eux-mêmes de leur propre destin. Toutefois, le régime raciste de la République sud-africaine, défiant de façon éhontée les décisions des Nations Unies, s'obstine à poursuivre sa politique inhumaine d'*apartheid* et refuse au peuple opprimé du pays ses droits les plus élémentaires sur les plans politique, économique et civil.

120. Les efforts déployés par le Gouvernement sud-africain pour perpétuer à n'importe quel prix le système d'*apartheid* viennent en premier lieu de ce que ce système tend à se doter de conditions plus favorables en vue d'une exploitation plus large de la population locale et d'en retirer des profits considérables au bénéfice des racistes et du capital des monopoles étrangers.

121. Comme on peut le lire dans les documents du Centre des Nations Unies contre l'*apartheid*, publiés en mars de cette année, les travailleurs non blancs en Afrique du Sud sont payés le huitième, voire le seizième de ce que reçoivent les travailleurs blancs. Dans le cadre de cette politique inhumaine d'*apartheid*, ce sont les femmes et les enfants qui souffrent le plus. Le taux de mortalité est anormalement élevé chez les enfants africains d'Afrique du Sud, par suite d'une mauvaise alimentation, d'un manque d'assistance médicale et d'une exploitation cruelle du travail des enfants.

122. Le système éducatif de la population autochtone sud-africaine vise ouvertement à empêcher les Africains d'augmenter leur prise de conscience; en outre, huit fois plus d'argent est dépensé pour l'enseignement des enfants blancs plutôt que pour celui des enfants africains.

123. L'une des tendances fondamentales de la politique d'*apartheid* est la bantoustanisation du pays, qui prévoit le transfert de millions d'Africains vers des zones spécialement prévues. Cette politique tend à diviser artificiellement le peuple africain et à le dépouiller de ses droits à la terre, pour renforcer encore plus l'hégémonie de la minorité blanche. Les territoires prévus pour la population locale ne représentent que 13 % du territoire et sont les plus pauvres en ressources naturelles.

124. Le chômage, l'extrême misère, la faim et les maladies graves sont les maux que subissent les Africains poussés vers les bantoustans par le régime blanc. La population des bantoustans, privée de tous ses droits et aussi d'une citoyenneté officielle, travaille dans des conditions de quasi-esclavage. Afin de maintenir une

situation fondée sur l'asservissement et l'exploitation impitoyables de la population locale, les autorités de Pretoria ont recours aux méthodes les plus cruelles à l'encontre des opposants de l'*apartheid* et intensifient la répression de la population noire. A ce propos, on se rappellera les événements de Soweto et d'autres régions d'Afrique du Sud, où le régime sud-africain a recouru aux mesures les plus extrêmes pour briser l'opposition massive de la population africaine.

125. En 1980, les racistes de Pretoria ont fait déferler une nouvelle vague de répression massive en s'attaquant aux travailleurs, aux étudiants et aux groupes religieux opposés à ce système honteux d'*apartheid*.

126. Dans leur lutte pour les droits de l'homme les plus élémentaires, plusieurs des meilleurs représentants de groupes raciaux et nationaux du pays ont consenti le sacrifice de leur vie ou ont disparu dans les geôles sud-africaines. Les noms de Nelson Mandela, Walter Sisulo, Govan Mbeki et d'autres adversaires de l'*apartheid* sont bien connus, ici à l'Organisation des Nations Unies, et dans le monde entier. Ils sont devenus des symboles de la lutte pour la liberté et les droits de l'homme.

127. La communauté internationale dans son ensemble et l'ONU exigent que le régime sud-africain adopte immédiatement des mesures pour faire cesser la violence contre la population africaine et pour libérer tous les prisonniers politiques. En condamnant énergiquement le régime raciste d'Afrique du Sud pour la répression massive qu'il exerce sur les adversaires de l'*apartheid*, l'Assemblée générale a réaffirmé le caractère légitime de la lutte des peuples opprimés d'Afrique du Sud et de leur mouvement de libération nationale, par tous les moyens, y compris la lutte armée, afin de donner le pouvoir au peuple, d'éliminer le régime d'*apartheid* et de veiller à ce que le peuple tout entier puisse exercer son droit à l'autodétermination. En même temps, l'Assemblée générale a lancé un appel à tous les Etats pour qu'ils accordent au mouvement de libération nationale d'Afrique du Sud toute l'assistance qui lui est nécessaire à ce stade décisif de sa lutte.

128. Le fait que la lutte du peuple opprimé d'Afrique du Sud pour ses droits légitimes atteint une étape décisive est reconnu par tout le monde, y compris les racistes de Pretoria. La vague du mouvement de libération en Afrique du Sud se rapproche de plus en plus des murs de ce bastion du racisme, au sud du continent africain. Après l'effondrement de l'empire colonial portugais, le Front patriotique du Zimbabwe, grâce à sa lutte armée héroïque, a mis fin au régime raciste de Smith, malgré l'appui que ce dernier recevait de ses protecteurs étrangers. Le Zimbabwe a acquis son indépendance en l'arrachant à ses colonisateurs qui étaient bien décidés à défendre jusqu'à la fin leur position dans ce pays, grâce à l'aide apportée par divers fantoches. C'est maintenant le problème de l'indépendance authentique de la Namibie qui doit recevoir la plus haute priorité.

129. Le processus irréversible de la réalisation d'une Afrique libre ébranle les fondements mêmes du régime d'*apartheid* criminel en Afrique du Sud. Dans le courant de l'année dernière, on a assisté à des révoltes d'étudiants noirs contre la discrimination raciale dans le

domaine de l'enseignement, ainsi qu'à des grèves de travailleurs noirs qui demandaient des augmentations de salaire. La lutte contre les déplacements forcés de communautés africaines s'est également intensifiée.

130. Les autorités de Pretoria essaient fiévreusement de s'opposer au cours de l'histoire en accroissant leur potentiel et leur budget militaires. Pour l'année fiscale 1980-1981, le budget militaire de la République sud-africaine connaît une augmentation de 45 % par rapport à l'an dernier, ce qui représente une augmentation de 150 % par rapport à l'exercice budgétaire 1975-1976. Tous les Etats épris de paix ressentent une profonde préoccupation à voir l'Afrique du Sud développer son potentiel militaire. L'Assemblée générale, à sa trente-quatrième session, a déjà lancé un appel au Conseil de sécurité en lui demandant d'avertir l'Afrique du Sud que si elle essayait d'acquérir des armements nucléaires ou de se livrer à des essais nucléaires, les mesures coercitives prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies lui seraient appliquées [résolution 34/93 E].

131. Le régime de Pretoria a étendu sa politique d'*apartheid* au Territoire de la Namibie qu'il occupe illégalement. Dans ce territoire il a renforcé sa répression contre le peuple namibien et la SWA (), reconnue par les Nations Unies comme étant le seul et authentique représentant du peuple namibien. L'Afrique du Sud exploite impitoyablement les ressources naturelles et humaines de la Namibie. Elle a recours à tous les moyens militaires pour maintenir son occupation illégale dans le Territoire.

132. Les dirigeants sud-africains font tout leur possible pour se servir du Territoire de la Namibie comme d'une tête de pont militaire pour se livrer à l'agression et à la provocation à l'encontre des Etats africains voisins indépendants — l'Angola, la Zambie, le Mozambique et d'autres — en essayant d'intimider les peuples de ces pays pour les amener à refuser toute assistance aux mouvements de libération nationale en Namibie et en Afrique du Sud elle-même.

133. Les actes d'agression auxquels se livrent les racistes de Pretoria contre les Etats voisins ont été maintes fois condamnés par le Conseil de sécurité, et cette année encore, comme étant une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'Etats africains indépendants et comme constituant une menace directe à la paix et à la sécurité internationales. Cependant, malgré toutes les décisions des Nations Unies et les exigences de la communauté internationale, le régime d'*apartheid* poursuit son agression armée. Je n'en veux pour preuve que les actes de brigandage perpétrés récemment par la clique militaire raciste contre l'Angola et la Zambie.

134. Il n'est pas difficile de déceler la cause de cette conduite impudente adoptée par les autorités sud-africaines ou de leur refus d'appliquer les décisions des Nations Unies exigeant l'élimination de la politique d'*apartheid*, la libération de la Namibie et la cessation des actes d'agression contre les Etats africains. La raison en est que les racistes de Pretoria se sentent appuyés par les puissances occidentales. La survivance d'un foyer de colonialisme et de racisme au sud du continent

africain répond aux intérêts à long terme, politiques, économiques et stratégiques des Etats-Unis d'Amérique et d'un certain nombre de pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN], qui estiment que l'Afrique du Sud constitue un bastion dans la lutte qu'ils mènent contre l'Afrique indépendante et une base militaire dans une région d'importance stratégique.

135. Le potentiel économique et militaire de l'Afrique du Sud peut s'accroître précisément grâce au large appui qu'elle reçoit de la part des pays membres de l'OTAN. L'Afrique du Sud a accès à la technologie de production d'armes nucléaires, grâce à sa coopération avec les pays membres de l'OTAN.

136. Ainsi qu'il ressort des documents préparés par le Comité spécial contre l'*apartheid*, les puissances occidentales ont jusqu'ici refusé de se plier aux exigences des Nations Unies, qui leur enjoignent de cesser toute coopération politique, militaire, nucléaire, économique ou autre avec le régime raciste sud-africain et d'adopter des mesures qui empêcheraient la collaboration de l'Afrique du Sud avec les sociétés transnationales et les banques dépendant de leur juridiction. De plus, les relations économiques entre les puissances occidentales et l'Afrique du Sud ne cessent de s'étendre. Conformément au rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* :

« Les exportations étrangères à destination de l'Afrique du Sud ont augmenté au total de 13 % au cours des trois premiers trimestres de 1979. Les Etats-Unis, qui représentent 19 % du total des échanges bilatéraux de l'Afrique du Sud, sont le plus gros partenaire commercial de l'Afrique du Sud... » [voir A/35/22/Add.1, par. 92].

137. Il est bien connu que quelque 2 000 sociétés transnationales ont des activités en Afrique du Sud; elles continuent à intensifier leurs investissements dans l'économie sud-africaine, y compris dans l'industrie militaire. Entre 1972 et 1978, 382 banques de 22 pays ont consenti des prêts à l'Afrique du Sud pour une somme dépassant 5 milliards de dollars. A la fin de 1978, les investissements occidentaux en Afrique du Sud se montaient à 27 milliards de dollars.

138. Les investissements en capitaux des sociétés transnationales ayant leur siège aux Etats-Unis augmentent aussi rapidement. En 1976, ils représentaient 84 millions de dollars; en 1977, 130 millions de dollars; et, en 1978, 185 millions de dollars. Plus de 1 000 sociétés des Etats-Unis, conjointement avec des sociétés d'autres pays, ont des représentants en Afrique du Sud.

139. Les documents de notre organisation contiennent de nombreux autres éléments qui prouvent que les puissances occidentales n'ont pas l'intention de réduire leur coopération dans divers domaines avec l'Afrique du Sud. En outre, comme le faisait remarquer la presse occidentale il y a quelques jours, on compte fermement, en Afrique du Sud, que la politique de l'Afrique du Sud sera mieux « comprise » aux Etats-Unis dans un proche avenir. Je crois devoir dire, en passant, que déjà, à l'heure actuelle, l'Afrique du Sud n'a pas lieu de se plaindre d'un manque de « compréhension » de la part des puissances occidentales, car c'est précisément la position qu'ont prise ces pays qui fait obstacle à l'adop-

tion, au Conseil de sécurité, de sanctions économiques efficaces contre le régime raciste de Pretoria, et qui assure au régime sud-africain son approvisionnement en pétrole et en autres matériels stratégiques.

140. Pour essayer de donner le change, ces pays prétendent qu'il est indispensable d'entamer un dialogue avec les autorités de Pretoria sur la possibilité que le régime d'*apartheid* aurait de se transformer lui-même, à condition qu'il soit fait preuve de bonne volonté à l'égard de ce régime. Pour essayer de nous convaincre, les partisans de la prétendue coopération constructive avec les racistes d'Afrique du Sud déclarent qu'en Afrique du Sud on a déjà entamé — paraît-il — un processus de réforme à l'issue duquel il ne restera plus aucune séquelle de l'*apartheid* dans ce pays. Cependant, comme M. Nzo, secrétaire général de l'African National Congress d'Afrique du Sud, l'a fait remarquer dans l'intervention qu'il a faite récemment à l'Assemblée générale, « ces prétendues réformes ne sont que de simples manœuvres de diversion. Le régime de Pretoria a déjà mis en train ce programme de tromperie » [56^e séance, par. 52]. Même *The New York Times* a été obligé de rapporter que les mesures préconisées par l'Afrique du Sud étaient une manifestation de la politique qui consiste à « diviser pour régner », et qu'elles se traduiraient par une répression plus intense encore de la population locale étant donné qu'on prévoyait, en particulier, d'augmenter les peines dans le cas d'infractions à la loi sur la résidence commises par les Noirs vivant dans les villes.

141. Il est prouvé que les autorités de Pretoria n'ont nullement l'intention d'abandonner volontairement leur position. Au contraire, elles s'arment jusqu'aux dents pour maintenir le système raciste et colonial d'hégémonie et d'exploitation mis en place à cette fin et elles n'abandonnent certainement pas le camouflage qu'elles utilisent dans ce domaine. Comme l'a dit à juste titre M. Nzo dans sa déclaration :

« Le fait que l'effondrement du système colonial en Afrique en particulier et la lutte militante des peuples de Namibie et d'Afrique du Sud aient modifié l'équilibre des forces en faveur de la démocratie ne signifie pas que le régime d'*apartheid* est sur le point d'entendre la voix de la raison. Grâce à ses collaborateurs occidentaux, il a renforcé son potentiel de répression dans le pays et il a commis des actes d'agression pour défendre sa politique inhumaine. » [Ibid., par. 59.]

142. Dans ces conditions, la communauté internationale a pour tâche d'adopter des mesures d'urgence afin de mettre fin à la politique criminelle d'*apartheid* en Afrique du Sud, qui constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Il est indispensable que tous les Etats Membres de l'Organisation et la communauté internationale tout entière déploient tous les efforts possibles pour éliminer le racisme une fois pour toutes.

143. La délégation soviétique estime qu'il est important qu'au cours de la présente session l'Assemblée générale adopte des décisions tendant à respecter scrupuleusement l'embargo décrété par le Conseil de sécurité sur les fournitures d'armes au régime raciste d'Afri-

que du Sud; qu'elle condamne tous les Etats qui n'ont pas encore cessé toute coopération avec l'Afrique du Sud dans les domaines politique, économique, militaire, nucléaire et autres; et qu'elle lance un appel aux Etats afin qu'ils fassent immédiatement pression sur le régime de Pretoria, qu'ils interdisent, entre autres, tout approvisionnement de l'Afrique du Sud en pétrole et en produits dérivés du pétrole et qu'ils suppriment tous investissements en Afrique du Sud.

144. La délégation soviétique appuie la proposition tendant à ce que le Conseil de sécurité adopte des sanctions coercitives à l'égard de l'Afrique du Sud, comme prévu au Chapitre VII de la Charte. Nous sommes convaincus que c'est là, justement, que se trouve la voie à suivre afin que l'Organisation des Nations Unies s'acquitte, de façon efficace et dans les plus brefs délais, de la tâche qui est la sienne et qui consiste à instaurer en Afrique du Sud « une société non raciale garantissant la jouissance de droits égaux à tous les habitants de l'Afrique du Sud, quelles que soient leur race, leur couleur ou leur croyance », comme cela a été proclamé dans la Déclaration sur l'Afrique du Sud, adoptée par l'Assemblée générale lors de sa trente-quatrième session [résolution 34/93 OJ].

145. Nous appuyons sans réserve la décision de convoquer une conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, qui devrait avoir lieu en dépit de l'opposition des puissances occidentales, et la décision d'élaborer un large programme de mesures visant à éliminer l'*apartheid*.

146. Cette année, nous célébrons le vingtième anniversaire de l'adoption, par l'Assemblée générale, de l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)]. Il est difficile de nier les succès qui ont été enregistrés dans le processus de mise en œuvre de la Déclaration. Cependant, le colonialisme, le racisme et l'*apartheid* existent encore dans notre monde. Les débats qui ont eu lieu à l'Assemblée générale ont fait toute la lumière sur le caractère et l'ampleur du danger croissant créé par la politique d'*apartheid* pratiquée par les racistes de Pretoria, danger pour la paix en Afrique et la paix et la sécurité internationales. Face à ce danger croissant, nous devons défendre avec force les gains déjà réalisés et augmenter nos efforts dans la lutte contre cette honte du xx^e siècle : le système d'*apartheid*.

147. L'Union soviétique a toujours été et continue d'être l'alliée fidèle des Etats africains qui, après s'être libérés du joug colonial, poursuivent une lutte intense pour éliminer complètement le colonialisme, le racisme et les séquelles du colonialisme, pour affermir leur indépendance et développer leur économie nationale et leur culture.

148. Dans son message aux Etats et peuples d'Afrique à l'occasion de la Journée de libération de l'Afrique, le 25 mai 1980, le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, Président du Présidium du Conseil suprême de l'URSS, le camarade Leonid Brejnev, a souligné les succès éclatants de la lutte pleine d'abnégation menée par les forces patrioti-

ques du Zimbabwe contre le joug colonial et raciste. En même temps, il a fait les remarques ci-après :

« Les citoyens soviétiques sont persuadés que la cause juste de la libération de la Namibie l'emportera elle aussi, car c'est la cause juste d'un peuple qui lutte héroïquement pour sa liberté et son indépendance sous la direction de son avant-garde, la South West Africa People's Organization. Il doit être mis fin également à cette manifestation honteuse de notre époque : l'*apartheid*. L'Organisation des Nations Unies a adopté en 1960, sur l'initiative de l'Union soviétique, l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui doit être pleinement mise en œuvre en Afrique du Sud, sans exception aucune. L'époque que nous vivons l'exige !

« En mettant constamment en pratique les préceptes du grand Lénine, l'Etat soviétique continuera d'appuyer la lutte antiraciste et anticoloniale de libération que mènent les peuples africains. »

149. Conformément à cette position de principe, l'Union soviétique, par sa délégation ici présente, est prête à collaborer activement avec toutes les délégations intéressées pour que soient adoptées à la présente session de l'Assemblée générale les décisions qui favoriseront, dans toute la mesure possible, l'élimination rapide de la pratique d'*apartheid* en Afrique du Sud.

150. M. SUWONDO (Indonésie) [interprétation de l'anglais] : La lutte menée par la communauté internationale contre l'*apartheid* dure depuis plus d'une quarantaine d'années. Au cours de cette période, certains succès modestes ont été enregistrés, mais nous sommes encore bien loin de notre but ultime puisque le système d'*apartheid*, avec l'oppression qui l'accompagne et dans toute son intensité, reste le fléau de la population de l'Afrique du Sud.

151. Le régime de Pretoria continue d'appliquer des mesures de répression à l'encontre de tous les adversaires de l'*apartheid*, a recours au meurtre des détenus politiques et des manifestants pacifiques et s'obstine dans son défi flagrant de toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Dans cette atmosphère répressive, le système cruel d'*apartheid* continue d'être appliqué par le régime raciste en violation des droits et de la dignité de l'homme. Ce comportement du régime raciste de Pretoria offense gravement non seulement toutes les normes du droit international, mais la conscience même de l'humanité.

152. L'Indonésie comprend parfaitement ce que désire et ce que recherche la majorité du peuple sud-africain; elle a donc pris, avec le reste de la communauté internationale, de nombreuses mesures visant à hâter la disparition du système d'*apartheid*. A cet égard, ma délégation croit que l'isolement de l'Afrique du Sud est le seul moyen de mettre un terme à la politique d'*apartheid*. Dans le discours qu'il a prononcé en séance plénière, le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M. Mochtar Kusumaatmadja, a souligné l'importance que revêt cet isolement lorsqu'il a dit :

« Nous devons donc resserrer le filet de l'isolement autour de Pretoria pour l'immobiliser et l'em-

pêcher de fonctionner sur la scène internationale. »
[9^e séance, par. 138.]

A cette fin, l'Indonésie a pleinement appuyé toutes les sanctions internationales déjà décidées et appuie l'appel lancé au Conseil de sécurité pour qu'il impose des sanctions obligatoires en application du Chapitre VII de la Charte.

153. Il est cependant regrettable que l'isolement de l'Afrique du Sud ne soit ni aussi effectif ni aussi étendu que nous le voudrions. Il y a encore un certain nombre de brèches manifestes qui ne servent qu'à permettre au régime raciste de Pretoria de perpétrer sa politique d'*apartheid*. Cela est le plus évident dans le domaine des relations diplomatiques, où ma délégation note avec une inquiétude marquée que les efforts de la communauté internationale en vue d'isoler le régime de Pretoria n'ont pas bénéficié d'un large appui. Un certain nombre d'Etats ont maintenu et même accru leurs relations officielles avec l'Afrique du Sud, allant ainsi à l'encontre du but visé par les résolutions de l'Assemblée générale et permettant à Pretoria d'avoir accès à diverses formes d'appui matériel et politique.

154. Dans le domaine de la collaboration militaire, le Comité spécial démontre, dans son rapport, que l'Afrique du Sud dépend beaucoup de l'approvisionnement et de la coopération de l'étranger pour son matériel militaire — avions, patrouilleurs, chars —, pour le développement de sa capacité en matière de missiles et pour l'assistance dans le domaine nucléaire. Les indices sérieux donnant à penser que l'Afrique du Sud a fait exploser un ergin nucléaire l'année dernière sont de mauvais augure pour la communauté internationale. L'ensemble que forment subordination et oppression raciales et armes nucléaires donne un mélange explosif qui peut à tout moment déclencher un enchaînement d'événements désastreux; ce serait trop catastrophique pour que nous le méconnaissions.

155. La poursuite d'activités commerciales étrangères avec l'Afrique du Sud est pour nous un autre sujet d'égale préoccupation. Ces activités permettent au régime de maintenir sa stabilité économique et donc de prolonger l'application de sa politique d'*apartheid*. En outre, les investissements étrangers dans des secteurs liés au domaine militaire tels que ceux du pétrole, de l'acier et des produits chimiques donnent à l'Afrique du Sud des avantages militaires supplémentaires qui ne font qu'accroître la menace qu'elle fait peser sur la paix et renforcer le contrôle qu'elle exerce sur la majorité.

156. L'Organisation des Nations Unies a reconnu depuis longtemps l'importance que revêt le commerce extérieur pour le régime de Pretoria dans la poursuite de son infâme politique raciale et a adopté, en conséquence, des résolutions aux termes desquelles tous les Etats étaient priés de cesser leurs relations commerciales avec l'Afrique du Sud. Malheureusement, ces résolutions ont été ignorées par de nombreux Etats, notamment par les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud dont le commerce, en fait, non seulement s'est poursuivi, mais a augmenté.

157. Les principaux coupables, dans cette politique commerciale, sont les sociétés transnationales opérant à partir des pays industrialisés. Recourant à toutes sortes de subterfuges — par exemple, la création de succursales pour s'occuper des opérations commerciales —, ces sociétés ont été en mesure d'échapper aux contrôles nationaux et internationaux afin de continuer à investir en Afrique du Sud. Dans la plupart des cas, les Etats d'origine n'ont pas vraiment cherché à contrôler les activités de ces sociétés. L'adoption de codes volontaires de conduite des succursales ne règle pas le problème et ne fait que masquer l'appui apporté indirectement au régime raciste derrière des intentions dites bénévoles. Nous ne pouvons guère attendre de ces sociétés qu'elles respectent des normes internationales quand les gouvernements eux-mêmes ne le font pas.

158. Le régime de Pretoria utilise le domaine des sports et les autres échanges humanitaires pour se faire accepter par le monde. Il s'impose donc que, dans nos efforts pour isoler l'Afrique du Sud, l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports soit menée à bien le plus rapidement possible. Nous sommes heureux de noter que de nombreux Etats ont refusé de participer à des événements sportifs auxquels prenait part l'Afrique du Sud. La convention sur les sports, cependant, peut aider à isoler encore plus l'Afrique du Sud en fournissant des directives pour des efforts concertés.

159. Il est évident que les efforts pour isoler le régime de Pretoria doivent être accrus. A cet égard, ma délégation lance un appel pour que soit strictement respectée la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité, qui prévoit un embargo obligatoire sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud, puisque la coopération militaire contribue au renforcement du système interne d'*apartheid* et accroît la menace à la paix régionale et internationale. A cet égard, la conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, qui aura lieu dans un proche avenir, constituera une instance importante pour réaffirmer et renforcer les efforts de la communauté internationale tendant à isoler l'Afrique du Sud.

160. L'information joue un rôle important pour isoler davantage l'Afrique du Sud. L'information, en permettant de mieux connaître les injustices et la cruauté de l'*apartheid*, peut contribuer à stimuler l'adoption de mesures en vue d'éliminer ce système. Ma délégation se félicite de la coopération du Comité spécial contre l'*apartheid*, du Département de l'information et de diverses organisations non gouvernementales en ce qui concerne la diffusion de renseignements sur l'*apartheid*, étant donné que ces efforts conjoints permettent de mieux faire connaître cette question.

161. Ma délégation tient à féliciter les églises, syndicats et organisations de lutte contre l'*apartheid* du monde entier pour le dévouement avec lequel ils ont contribué à faire connaître le fléau de l'*apartheid*.

162. L'appui au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud doit compter parmi les efforts déployés au nom de la majorité de la population sud-africaine. Le Fonds joue un rôle impor-

tant en ce qui concerne, entre autres choses, l'assistance juridique aux personnes persécutées par le régime d'*apartheid* et les secours apportés aux réfugiés. Il s'est acquitté de ses activités avec une grande compétence et un grand dévouement et nous pouvons être fiers de ses réalisations. Il importe également d'accroître notre soutien au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, qui octroie des bourses d'études aux habitants de l'Afrique du Sud. Ma délégation, pour sa part, continuera, comme par le passé, d'appuyer ces divers efforts, tant financièrement que moralement.

163. Enfin, nous sommes conscients qu'une volonté concertée de la part de la communauté internationale tout entière s'impose si nous voulons assurer le succès de l'élimination de la politique d'*apartheid*. A l'aube de cette nouvelle décennie, réaffirmons et renforçons notre appui et notre attachement à la majorité de la population sud-africaine et aux combattants de la liberté, afin qu'ils puissent, à leur tour, se joindre le plus rapidement possible aux peuples qui jouissent de la liberté, de la justice et de l'égalité.

La séance est levée à 13 h 15.